

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 11 Juillet 2022 à 20 h 00

L'an deux mille vingt deux, le 11 juillet,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 11 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine CHABOUD, Thomas CHABOUD, Carlos MARTIN, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Claude RIOCHE a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Nadine ROUX a donné pouvoir à Nathalie BEAUFORT

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BARRAT est désigné comme secrétaire de séance. Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 16 juin 2022 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire commence par apporter une information d'ordre général, avant d'entamer la séance. Elle précise qu'il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'août et que celui de septembre se fera le troisième jeudi, mais la date pourra être modifiée en fonction des événements.

Madame le Maire énumère certains points d'information :

- l'Auberge : le projet et le financement sont validés par le domaine de Cotagon pour une ouverture envisagée mi-septembre, début octobre 2022. Le matériel est prêt et le cuisinier est originaire de la région.
- Le festival « Fête comme chez vous » qui s'est déroulé fin juin donne un bilan satisfaisant. Dominique GOVAERTS précise que le week-end était très chargé en animation par de multiples manifestations ce qui a entraîné une répartition des participants.
- Image en balade se déroule du 16 au 30 juillet 2022. C'est une très belle initiative. Les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont mises à profit par le festival.
- Lancement de la saison du Grand Angle sur leur site.
- D-MARCHE fait parti du programme sport santé piloté par Adrien CHOLLAT afin de mettre à l'honneur les aînés par le sport.
- Le SSR du Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine ferme tout le mois de juillet 2022.
- Remerciements faits par Isabelle CAVAGNAT pour les obsèques de sa maman.

- EFS : l'ouverture au public est en place depuis début juillet. La DGFIP viendra faire des permanences pour les impôts.
- DICRIM : Dominique BARRAT et Jocelyn BAZUS ont terminé le dossier et ont fait un gros travail. Le document pourra être distribué avec la prochaine lettre municipale.
- Week-End du 27 et 28 août 2022 : les Valdingues. Un pucier sera organisé le samedi toute la journée par le club du Basket. Le dimanche aura lieu un défilé de chars organisé par les associations suivantes : les 3 villages, le basket, les jeunes de la Valdaine, les jeunes de St Sulpice, de Merlas. Le village sera décoré.
- Le lundi 7 novembre un spectacle de Dogtrainer aura lieu à la Combe l'après-midi à l'intention des scolaires.
- Les travaux de rénovation à l'école Val'Joie ont débuté aujourd'hui et seront suivis par Jocelyn BAZUS pendant les congés d'été.
- Une rencontre vient d'avoir lieu avec les membres du CCAS et les familles (au nombre de 13) ayant eu un enfant en 2021 en Mairie. Lors de cette rencontre, des bons cadeaux d'une valeur de 20 € ont été distribués à chaque famille. Ces bons sont valables à la pharmacie du village.
- Festivités du Jeudi 14 juillet : un concours de pétanque avec une buvette, un spectacle de nageuses synchronisées et le feu d'artifice auront lieu.
- Le marché du 14 juillet 2022 est annulé.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Administratif :

ASSOCIATION ENFANCE ET LOISIRS - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que la commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2022.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire. Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame le Maire précise que les nouvelles activités périscolaires sont très appréciées par les enfants.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

ASSOCIATION « LA RETINE » - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame Le Maire rappelle que la commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2022.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Images en balade » pour participer à ces NAP.

Le partenariat consiste au développement et mise en œuvre d'actions culturelles, éducatives et sociales dans le domaine de l'éducation à l'image et de la création à l'audiovisuelle, en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « La Rétine » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame le Maire précise que le nom « La Rétine » change et qu'il faudra bien le modifier. Cela devient « Image en balade ». De plus, une participation avec l'école maternelle sera réalisée.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRESTATION DE MADAME STEPHANIE CAUDRELIER

Madame le Maire rappelle que la commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2022.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, la commune a sollicité Madame Stéphanie Caudrelier, professeur d'arts plastiques, pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'éveil et à la sensibilisation aux arts plastiques, en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de Madame Stéphanie Caudrelier et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Les interventions se font sur les deux écoles (maternelles et primaires) et une précision est apporté également par madame le Maire que c'est de l'art plastique, de l'aquarelle.

Carlos Martins suggère que les œuvres réalisées par les enfants soient exposées. Julien Bourry propose de les exposer pendant les journées du patrimoine en septembre.

Madame le Maire demande de se rapprocher des JEP.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRESTATION DU BOXING CLUB PONTOIS

Madame le Maire rappelle que la commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2022.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, la commune a sollicité l'association du Boxing Club Pontois, pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à :

- Accès sur un travail ludique dans l'objectif de développer le respect et la maîtrise des touches,
- Apprentissage des techniques, développement de la motricité,
- Opérer un travail de canalisation de l'énergie en conciliant effort physique et mental par des entraînements variés et adaptés aux différents pratiquants,
- Appliquer les lois du sport dans une perspective d'amélioration de soi, de maîtrise de soi, de respect de soi et des autres en gardant à l'esprit que la boxe n'est pas l'apprentissage de la bagarre mais la noblesse de l'affrontement de ses propres angoisses et peurs au travers de l'adversité,
- Apprendre le dépassement de soi et regarder l'autre comme un adversaire respectable et non comme un ennemi,
- Promouvoir la culture de la diversité, de l'égalité et de la solidarité,
- Tisser des liens avec des partenaires pour favoriser l'intégration sociale.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition du Boxing Club Pontois et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Une précision est apportée par Madame le Maire en insistant que c'est de la boxe éducative et non de la boxe sportive. Cette prestation vient en remplacement de l'escrime.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION PARTIELLE

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la **préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre** et la **lutte contre les nuisances lumineuses**.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloge ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies **TE 38** pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Madame le Maire donne la parole à Jocelyn BAZUS, en charge du dossier, afin de nous présenter la cartographie en ligne des secteurs concernés.

Les secteurs suivants sont concernés par la coupure partielle de l'éclairage public de 23h à 5h :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| - 38386FQ : Chavanne | - 38386GA : La Gallandrière |
| - 38386EG : Les Egarrières | - 38386CB : Charbonnière |
| - 38386GC : Le Grand Crêt | - 38386CH : route des Brosses |
| - 38386 HP : Les Hôpitaux | - 38386BL : Le Boulongeat |
| - 38386GS : Grosset | - 38386PA : La Pâle |

- 38386BB : Buisson Blanc
- 38386CN : Le Chanay
- 38386GR : La Grande Raie

- 38386EC : Ecole Maternelle
- 38386MC : L'Etergne
- 38386RL : Le Roulet

Jocelyn BAZUS énumère au conseil municipal certains points d'informations sur l'éclairage public, à savoir qu'il y a 450 points lumineux au sodium sur la commune.

Une centaine sont déjà remplacées par des LED (30W), ce qui représente une économie d'environ 70% de la consommation. Ce remplacement s'est effectué en 2020 : avec 40 changements et en 2021 : avec 60 changements.

En 2022, l'objectif est de remplacer 70 point lumineux en LED.

Il précise aussi qu'il faut environ 3 à 4 ans pour passer totalement en LED notre éclairage communal. Des horloges automatiques doivent être installées dans les transformateurs. Les abris bus ne sont pas éclairés contrairement à certaines cours privées.

Bernard COLLET-BEILLON quitte la séance à 20 h 40.

Madame le Maire insiste que rien ne sera fait avant d'avoir communiqué suffisamment sur le sujet afin de rassurer la population.

Bernard COLLET-BEILLON revient en séance à 20 h 43.

Dominique BARRAT prend la parole en argumentant que certaines personnes mettront en avant le manque de sécurité si l'éclairage public est coupé, ce qui est faux. Il propose qu'un article très détaillé soit réalisé. Et se réjouit qu'enfin il y ait une avancée sur ce dossier.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

VENTE DU LOCAL COMMUNAL « RUE DE VERDUN » : COMMISSION D'AGENCE

Vu la délibération n° 2021/COM/10/12/DEL,

Vu la délibération n° 2022/COM/06/03/DEL du 16 juin 2022,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la vente du local communal situé au 39 rue de Verdun pour un prix de 50 000 euros.

Monsieur Azzedine CHARED, Conseiller Immobilier Indépendant pour le compte de l'Agence Immobilière SAFTI, a reçu mandat de vendre le bien précité le 21 décembre 2021. La commission d'agence s'élève à 6 000 euros et sont à la charge du vendeur, soit à la Commune de St Geoire en Valdaine.

Afin de finaliser les démarches administratives de la vente dudit bien, Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour qu'elle soit autorisée à verser la somme de 6 000 € à l'agence SAFTI.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

Finances :

TARIF SCOLAIRE 2022-2023

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été effectué en juin 2021, la société CECILLON TRAITEUR (Vinay) a été choisie comme fournisseur des repas en liaison froide à la cantine de l'école maternelle « La Lambertière » et de l'école élémentaire « Val'Joie ».

Il est proposé le prix de vente du repas comme suit :

- 3,70 € ttc pour la commune de St Geoire en Valdaine,
- 6,70 € ttc pour les communes extérieures,

7,30 € ttc pour les adultes.

Par délibération du 26 janvier 2007, un Projet d'Accueil Individuel a été mis en place en coordination avec les parents, le service de la protection maternelle infantile et la mairie.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le nouveau service facturé aux familles dès la rentrée de septembre 2014 sur la base de 12 € par famille et par cycle d'activités est reconduit. Les cycles d'activités sont compris entre deux périodes de vacances scolaires soit de 6 à 8 semaines.

Le tarif appliqué pour le service de garderie est de 18 euros par mois. Il concerne l'école maternelle, qui assure un accueil de 7h30 à 8h40 et de 16h20 à 17h30. Pour l'école élémentaire, il s'agit d'un accueil de 7h30 à 8h50.

Les tarifs de restauration de la société CECILLON sont susceptibles d'être revus en cours d'année scolaire.

Décide, à compter de la rentrée scolaire 2023, d'appliquer les tarifs suivants, identique aux années scolaires précédentes :

- 3,70 € ttc par repas pour la commune de St Geoire en Valdaine
- 6,70 € ttc par repas pour les communes extérieures,
- 1,20 € ttc pour les enfants en **Projet d'Accueil Individuel**,
- 7,30 € ttc par repas pour les adultes,
- 12 € par période pour les Nouvelles Activités Périscolaires,
- 18 € par mois pour la garderie scolaire.

Madame le Maire demande qu'un article soit réalisé pour informer les parents que les tarifs ne changent pas pour le moment.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TABLEAU DE REPARTITION

Madame le Maire informe que dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits votés le 17 mars 2022 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations. Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

<i>65548 – Subvention aux associations</i>	<i>VOTE 2022</i>
Association « Enfance et Loisirs » - (périscolaire)	10 317,00 €

Nicole BRESTAZ précise que la participation des familles est minime.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

TE38 – RENFORCEMENT et SECURISATION POSTE LE BOYET

Madame le Maire annonce les travaux de renforcement et de sécurisation du poste « Le Boyet » qui consistent au remplacement de câbles aérien et d'augmenter le poste de transformation.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à

24 432 €

Le montant total des financements externes s'élève à 20 344 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 3 988 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel : 24 432 €,
- financements externes : 20 344 €,
- participation prévisionnelle (*frais TE38+contribution aux investissements*) 4 089 €.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Commission urbanisme du 05 Juillet 2022

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 22 20034 – Récépissé le 25 Mai 2022

Demandeur : FUGIER Jean Bernard
Adresse du terrain : route du Falque
Objet : Réhabilitation d'une grange
Section (s) / Parcelle (s) : AC 49,50,51
Zonage : A, Aa, Ab2

↪ **Instruction CAPV**

- **Assainissement** : avis favorable du 15 juin 2022, avec observations
- **Electricité** : avis favorable

↪ **Avis défavorable de la commission**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20034 – Récépissé le 10 Mai 2022

Demandeur : Nicola De Bartolo
Adresse du terrain : 295 Route du Bourg
Objet : Réflexion de toiture
Section (s) / Parcelle (s) : AM 096
Zonage : Uaa

↪ **Instruction ABF** : accord avec prescriptions (couleur des tuiles, réalisation des rives et abergements en zinc)

↪ **Avis favorable de la commission en respectant les prescriptions de l'ABF.**

DP 038 386 22 20036 – Récépissé le 13 mai 2022

Demandeur : Marion Aguirre
Adresse du terrain : lotissement le Delphinière
Objet : piscine creusée
Section (s) / Parcelle (s) : AW 339
Zonage : Ub

↪ **Avis ABF** : accord non obligatoire – observations /recommandations (cf. avis du 14.06)

↪ **Avis favorable de la commission en précisant les recommandations émises par l'ABF.**

DP 038 386 22 20039 – Récépissé le 18 mai 2022

Demandeur : Renée Loschi
Adresse du terrain : route du bourg
Objet : changement des chenaux à l'identique

Section (s) / Parcelle (s) : AM 42, 43

Zonage : Uab4

↪ **Instruction ABF** : accord avec prescription (Les chenaux devront être changés à l'identique afin de ne pas dénaturer l'architecture du bâtiment)

↪ **Avis favorable de la commission en respectant les prescriptions de l'ABF.**

DP 038 386 22 20041 – Récépissé le 20 mai 2022

Demandeur : Jordan De Bari

Adresse du terrain : route des mille martyrs

Objet : agrandissement d'une porte de garage

Section (s) / Parcelle (s) : AL 425

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF**

↪ Avis du 01/06/2022 : demande de pièces complémentaires (éléments complémentaires reçues le 17/06/2022)

↪ Pièces complémentaires reçues le 17/06/2022 : nouvel avis de l'ABF le 30/06/2022 : **accord avec prescriptions** (la maçonnerie ainsi que la façade sera refaite avec des matériaux identique à l'existant, notamment pour l'enduit).

↪ **Avis favorable de la commission en respectant les prescriptions de l'ABF.**

DP 038 386 22 20043 – Récépissé le 27 mai 2022

Demandeur : Tibor Téli

Adresse du terrain : 50 place de la Chaffardière

Objet : changement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 167

Zonage : Uba

↪ **Instruction ABF : projet refusé** (PVC non accepté en centre ancien ou secteur pavillonnaire - matériau non vertueux d'un point de vue environnemental)

↪ En attente d'un second avis : mail adressé à l'ABF

DP 038 386 22 20044 – Récépissé le 01 juin 2022

Demandeur : Anne Macuglia

Adresse du terrain : 18 Montée des 3 pierres

Objet : transformation d'une fenêtre en porte

Section (s) / Parcelle (s) : AM 252

Zonage : Uab1

↪ **Instruction ABF : favorable avec prescriptions** (la porte prévue sera de même largeur que la fenêtre actuelle, la menuiserie de la porte devra s'adapter à la forme de la baie et le bois devra être peint avec la même teinte que les volets)

↪ **Avis favorable de la commission en respectant les prescriptions de l'ABF.**

DP 038 386 22 20048 – Récépissé le 07 juin 2022

Demandeur : Pierre Bonnin

Adresse du terrain : les Perrins

Objet : Réflexion de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 104

Zonage : Ap

↪ **Avis de la commission** : demande de pièces complémentaires

↪ Pièces complémentaires reçues le 24/06/2022 :

↪ **Avis favorable de la commission**

Nouvelles demandes

DP 038 386 22 20049 – Récépissé le 10 juin 2022

Demandeur : Soleil et Climat

Adresse du terrain : 86 Impasse de la falanchère

Objet : Installation panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 395

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF : avis favorable**

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20050 – Récépissé le 14 juin 2022

Demandeur : Romain Guiboud-Ribaud

Adresse du terrain : 23 Impasse des Vignes

Objet : agrandissement d'une fenêtre en baie vitrée

Section (s) / Parcelle (s) : AS 115

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF : avis favorable**

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20051 – Récépissé le 17 juin 2022

Demandeur : Crédit Agricole

Adresse du terrain : Place André Chaize

Objet : modification de la façade

Section (s) / Parcelle (s) : AN 44

Zonage : Ua

↪ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20052 – Récépissé le 23 juin 2022

Demandeur : Vitor Fernandes de Neiva

Adresse du terrain : 1836 Route de Savoie

Objet : Création d'une piscine en bois semi enterrée

Section (s) / Parcelle (s) : Ah 151

Zonage : Uba

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20053 – Récépissé le 24 juin 2022

Demandeur : Copropriété du Moulin

Adresse du terrain : 335 route des mille martyrs

Objet : Ravalement de façade et remise en peinture des volets

Section (s) / Parcelle (s) : AL 425

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20054 – Récépissé le 28 juin 2022

Demandeur : Eric Royer

Adresse du terrain : route des Egarrières

Objet : abri de jardin

Section (s) / Parcelle (s) : AB 160

Zonage : Nh

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20055 – Récépissé le 1^{er} juillet 2022

Demandeur : Eco Habitat energie pour le c/ de Gérard Perrin-Caille

Adresse du terrain : 252 route de la Bayardière

Objet : pose de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AB 116

Zonage : Ne et Aa

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20056 – Récépissé le 1^{er} juillet 2022

Demandeur : Dominique Barrat

Adresse du terrain : 521 route du Paris

Objet : Remplacement des menuiseries – Transformation d'une fenêtre en baie vitrée – Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre – Création d'une terrasse en bois

Section (s) / Parcelle (s) : AL 191

Zonage : Ne et Aa

↪ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 22 20057 – Récépissé le 5 juillet 2022

Demandeur : Daniel Peylin

Adresse du terrain : voie des Chataigniers

Objet : Réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AC 63 – AC 64 – AC 224

Zonage : A

↪ **Avis favorable de la commission**

Pour mémoire

PC 038 386 22 20006 – Récépissé le 24 mars 2022

Demandeur : Achat Renove Revente Alpes – M. David Fayollat

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Rénovation d'un bâtiment

Section (s) / Parcelle (s) : AM 118

Zonage : Ub

↪ **Instruction CAPV**

- **SIEGA** : avis favorable du 07/04
- **GEPU** : avis du 11/04 : incomplet -> demande de pièces
- **Assainissement** : avis favorable du 11/04
- **ENEDIS** : avis favorable pour un raccordement à 12KVAdu 15/04

↪ **Instruction ABF**

- **Avis du 08/04** : dossier incomplet. Courrier de demande de pièces complémentaires le 19/04/2022

↪ **Lettre de remarques pour pièces complémentaire CAPV le 02/06/2022**

- pièces attendues avant le 08/07/2022 (sinon rejet)

PC 038 386 22 20007 – Récépissé 25 mars 2022

Demandeur : DEWEZ Nicolas et Aurélie

Adresse du terrain : La Fallanchère – Lot n°4

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé

Section (s) / Parcelle (s) : AW 415

Zonage : Ub

↪ **Instruction CAPV**

- **SIEGA** : avis favorable du 07/04
- **GEPU** : avis favorable du 11/04
- **Assainissement** : avis favorable du 11/04
- **ENEDIS** : avis favorable du 15/04

↪ **Instruction ABF**

- **Accord du 08/04** assorti de prescriptions

↪ **Pièces complémentaires déposées le 20/04**

- **Avis du 02/05** : 2^{ème} accord assorti de prescriptions (cf. avis)

↪ **Avis de la commission** : favorable

↪ **Arrêté favorable du 22/06/2022**

PC 038 386 22 20008 – Récépissé le 25 mars 2022

Demandeur : GAEC des Fayeux

Adresse du terrain : Les Fayeux

Objet : Construction de deux toitures

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2

↪ **Instruction CAPV**

- **DDT – Service agriculture** : avis favorable du 07/04

↪ **Instruction ABF**

- **Avis du 27/04** : accord non obligatoire mais recommandations (cf. avis)

↪ **Avis de la commission** : favorable

↪ **Arrêté favorable du 23/06/2022**

PC 038 386 22 20020 20001-M 01 – Récépissé le 8 avril 2022

Demandeur : Claude Monnier

Adresse du terrain : Impasse de la Motte Castrale

Objet : Remplacement des tuiles ciment par des tuiles terres cuites

Section (s) / Parcelle (s) : AW 234

Zonage : Ub

↪ **Instruction CAPV**

- **Lettre de remarque (par mail) du 30/05** : certa non signé + avis ABF à prendre en compte

↪ **Instruction ABF** : avis du 12/05 ---> accord non obligatoire mais recommandations / observations (cf. avis)

↪ **Avis de la commission** : favorable

↪ **Arrêté favorable du 08/06/2022**

PC 038 386 22 2010 – Récépissé le 28 avril 2022

Demandeur : Joël Auvergne

Adresse du terrain : voie du boucain

Objet : Construction d'un abris bois accolé à la maison

Section (s) / Parcelle (s) : AK 230

Zonage : Nhb1

↪ **Instruction CAPV en cours**

Lettre de remarques du 14/06 : pièces complémentaires à adresser avant le 24/06

Avis GEPU favorable avec prescriptions du 14 juin

↪ **Arrêté favorable du 28/06/2022**

Nouvelles demandes

PC 038 386 22 20011 – Récépissé le 29 juin 2022

Demandeur : François Borie / Doriane Arnol

Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 574

Zonage : Ubb1

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 22 20012 – Récépissé le 30 juin 2022

Demandeur : Rory Stavinga

Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 517 – AL 526

Zonage : Ubb2

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 21 20016-M01 – Récépissé le 1^{er} juillet 2022

Demandeur : Brandon Santarella

Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II

Objet : Modification de l'aspect extérieur : changement du type de tuiles + couleur de l'enduit de façade

Section (s) / Parcelle (s) : AL 518 – AL 528

Zonage : Ubb1 et Ubb2

↪ **Instruction CAPV en cours**

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✚ Scolaire :

Nicole BRESTAZ informe que le Conseil d'école de Val'Joie a eu lieu le 20/06/2022 et énumère certains points abordés :

- les effectifs pour la saison prochaines sont de 105 élèves inscrits : 23 CP – 26 CE1 – 16 CE2 – 23 CM1 - 17 CM2,
- Pour l'année 2023-2024 : création d'une cinquième classe dû aux effectifs du CP.
- Madame GIRARD ne revient pas donc sera remplacée.
- Remerciements fait pour la participation de la commune aux différents projets : cycle voile, formation secourisme, l'utilisation de la piscine, le jeu de société offert à tous les CM2 partant en sixième.

Madame le Maire évoque le pot de départ de madame BOITET de l'école maternelle qui était très émouvant.

Elle informe que l'école Val'Joie a ouvert ses portes au public (enfants, parents...) le vendredi 1 juillet à 17 H afin d'exposer toutes les œuvres réalisées des élèves et de montrer leurs classes. Ce fut un moment très convivial et très apprécié.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Programme LEADER :

Nadine CHABOUD évoque qu'un nouveau programme a été présenté, le dossier est construit avec 8 EPCI et sera présenté à la région en décembre. Le point financier n'a pas été évoqué.

CAPV - Commission Transition Ecologique du 13 juin 2022 :

Pierre EYMERIE informe que :

- les communes de Coublevie et de Tullins se sont retirées de l'ADS.
- trois nouveaux lieux de covoiturage seront proposés.

CAPV - Commission Economie, Agriculture et Tourisme du 7 juin 2022 :

- TE38 : signature d'une convention afin de disposer de photos aériennes de la commune.

La séance est clôturée à 21h50.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 septembre 19h30.